

Toulouse, le 26 Février 2014

Association Deux Pieds Deux Roues (ex Vélo)

5, avenue F. Collignon 31200 Toulouse

Délégation Régionale de l'AF3V Association Française des Véloroutes et Voies Vertes pour Midi-Pyrénées

J. Savary délégué régional

Tél. : 06 33 59 03 35 /E-mail : j-savary@wanadoo.fr

Objet : Demande d'améliorations, de connexions et de prolongements de la Voie Verte de l'Arrière pays Toulousain

À M. Eric Oget
Président de la Communauté de communes de Val d'Aïgo

Monsieur le Président,

La Communauté de Communes de Villemur-sur-Tarn, avec le soutien financier de l'Etat, du Conseil Général de la Haute-Garonne et du Conseil régional de Midi-Pyrénées, a réalisé en 2008 la « Voie Verte de l'Arrière Pays Toulousain » entre La Magdelaine-sur-Tarn et Villemur-sur-Tarn, sur 8Km.

Ce bel aménagement est très apprécié par les habitants de la vallée et des communes proches.

Il pourrait constituer, à condition d'être amélioré, connecté et prolongé, un axe vert de 20km, traversant tout le territoire de la Communauté de Communes de Val d'Aïgo, et relié à toutes ses communes, utilisé à la fois pour les déplacements utilitaires (domicile-travail, école, courses), pour les balades journalières et en famille, et pour les randonnées des cyclotouristes locaux et itinérants.

En effet une Véloroute régionale et nationale est en cours d'aménagement sur 700km entre Moissac et Sommières, il s'agit de la Véloroute V85 Vallée du Tarn-Causse-Sommières. Cette Véloroute suivra la vallée du Tarn entre Montauban et Saint-Sulpice-sur-Tarn, et pourra emprunter la Voie Verte de l'Arrière Pays Toulousain, ce qui apportera une fréquentation importante de touristes à vélo, avec des retombées positives pour votre territoire (restauration, hébergements, services,...).

Aussi notre Association, qui agit pour le développement des Véloroutes et Voies Vertes, vous transmet par ce courrier plusieurs demandes d'améliorations, de connexions et de prolongements de la « Voie Verte de l'Arrière Pays Toulousain » :

= 1- Demandes d'améliorations de la Voie Verte existante :

Sécurisation de la traversée de la D630 par création d'un passage souterrain de la Voie Verte (trafic de la D630 : plus de 7000 véhicules par jour, dont plus de 700 poids lourds, trafic en hausse);
Amélioration du revêtement au niveau des barrières (élargissement dans la zone de manœuvre sur une longueur de 5m) ;
Suppression des barrières inutiles quand la Voie Verte croise un chemin d'exploitation en terre, non circulé (cas des barrières 8 et 9, 10 et 11, 14 et 15).

= 2- Demandes de connexions de la Voie Verte avec tous les villages proches, par des itinéraires sécurisés (pistes, bandes ou sur-largeurs cyclables) :

- La Magdelaine-sur-Tarn : sécurisation de l'accès au village par la D15 (sur-largeurs cyclables) ;
- Mirepoix-sur-Tarn: sécurisation de l'accès depuis le carrefour de La Magdelaine avec la D15, à l'usine Lagrange Production (traversée de la D630, piste cyclable parallèle à la D630 sur 300m jusqu'au carrefour D15, sur-largeurs cyclables sur la D15 entre la D630 et la D22A) ;
- Layrac-sur-Tarn et Bondigoux : sécurisation de la D15 (sur-largeurs cyclables) ;
- Villematier : sécurisation de la D32 (sur-largeurs cyclables) ;
- Villemur-sur-Tarn : sécurisation de l'avenue du Général Leclerc et du pont suspendu (bandes cyclables).

=3- Demandes de prolongements de la Voie Verte :

De Villemur à la limite de Nohic (plus de 4 km) sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée, propriété du département ;

De La Magdelaine (lieu dit Camparol) à Bessières (rond-point « Les Portes de Bessières », carrefour avec la D15E) (plus de 3km) sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée, propriété du département ;

=4- Demande de prolongement de la Voie Verte dans la traversée de Bessières, ou de traversée sécurisée de la déviation routière prévue

Dans la traversée de la commune de Bessières, un projet de déviation de la D630 est annoncé par les collectivités locales. Nous désapprouvons ce projet, qui supprimerait la possibilité que la Voie Verte desserve toute la commune, et soit connectée à la piste cyclable de la route de Paulhac, et nous vous demandons de réaliser un prolongement de la Voie Verte sur toute l'emprise disponible, dans la traversée de Bessières et au-delà.

L'AF3V vous demande aussi, dans le cas où une déviation routière serait en définitive réalisée sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée

dans la commune de Bessières, de construire, au niveau du carrefour avec la route de Paulhac -ancienne gare de Bessières-, une traversée piétons-vélos sécurisée par un passage souterrain.

Cette liaison sera nécessaire pour relier le centre-bourg de Bessières à la piste cyclable de 1,8km desservant le collège, l'Espace Harmonia et tout le secteur ouest du village.

La D630, avec un trafic actuel de plus de 7000 véhicules par jour, dont plus de 700 poids lourds, trafic prévu en hausse, ne peut pas être traversée en sécurité par les piétons et cyclistes au niveau d'un rond-point : il faut un passage souterrain, ou une traversée avec feu arrêtant le trafic.

Nous demandons ces prolongements de la Voie Verte car ils seront très utiles pour les déplacements quotidiens et les balades des habitants, et pour développer le tourisme à vélo, qui profitera aux acteurs de la vallée. Ces aménagements sont réalisables, puisque le département est propriétaire de l'emprise foncière de l'ancienne voie ferrée.

Nous espérons que votre collectivité saisira ces possibilités de développement des déplacements actifs et du tourisme à vélo sur son territoire.

Nous écrivons aussi au Président du Conseil Général de la Haute-Gaonne pour lui transmettre ce courrier, et lui demander le soutien du Département à toutes nos demandes, et son soutien aux projets de la Communauté de Communes et des communes.

Nous adressons aussi copie de ce courrier au Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, qui soutient les projets de Véloroutes régionales et nationales, comme la V85.

Nous restons à votre disposition pour vous présenter nos demandes, et collaborer à tous vos projets d'itinéraires cyclables ou multi-usagers de type « Voie Verte ».

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

Julien Savary

Vice-Président de l'Association Deux Pieds Deux Roues (ex Association Vélo)

Délégation régionale AF3V Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon

Tél. : 06 33 59 03 35 / E-mail : j-savary@wanadoo.fr

Copie à :

- M. Martin Malvy, Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées
- M. Pierre Izard, Président du Conseil Général de la Haute-Garonne
- M. André Laur, Conseiller général du canton de Montastruc-La-Conseillère
- M. Jean-Marc Dumoulin, Conseiller général du canton de Villemur-sur-Tarn
- M. Jean-Claude Boudet, Maire de Villemur-sur-Tarn
- M. Jean-Luc Raysseguier, Maire de Bessières
- M. Eric Oget, Maire de Mirepoix-sur-Tarn
- M. Jean-Michel Jilibert, Maire de Villematier
- M. Claude Guarlandis, Maire de La Magdelaine-sur-Tarn
- Mme Jacqueline Bonnet, Maire de Layrac-sur-Tarn
- M. Didier Roux, Maire de Bondigoux